

Formation accueil des PMR/PSH dans les ERP et accompagnement administratif dans l'information auprès du public

Objectifs :

À l'issue de la formation Accueil des PMR/PSH dans les ERP, le personnel sera capable :

- Conseiller et orienter les personnes en situation de handicap vers les dispositifs et aides disponibles
- Accompagner ERP et entreprises dans leurs démarches administratives liées à l'accessibilité
- Favoriser une meilleure inclusion via la diffusion d'informations fiables et accessibles

Durée :

14 heures

Pré-requis :

Niveau IV de l'Éducation nationale ou équivalent

Maximum 6 stagiaires

100% à distance

Évaluation des acquis :

QCM en fin de stage

Pédagogie :

- Notre pédagogie s'appuie sur des méthodes actives adaptées à la formation des adultes en s'appuyant sur des moyens audio-visuels.
- Dès l'ouverture du cycle de formation, un support pédagogique dématérialisé est remis à tous les participants, pour leur permettre de suivre le déroulement de l'action de formation

Déroulement :

Formation en visio conférence via plateforme ZOOM
Le formateur est très expérimenté dans le domaine du Handicap.

Moyens mis à disposition :

- Didacticiels pour l'enseignement
- Chaque stagiaire reçoit un support pédagogique adapté à la formation et contenant les différentes situations et législation concernant l'Accessibilité Handicap

Handicap :

Un référent handicap permanent au sein de notre organisme prend en charge toute demande afférente au Handicap

Contenu de la formation :

Jour 1 – Accueil des PMR/PSH en ERP (7h)

- Introduction à l'importance d'un bon accueil en général.
- Définitions et typologies de handicap
- Communication adaptée (verbale, non-verbale, paraverbale)
- Adapter son accueil selon le handicap (moteur, sensoriel, mental, psychique, TSA)
- Vocabulaire et erreurs à éviter
- Contexte réglementaire (ordonnance du 26 septembre 2014, obligations ERP)
- Focus pratiques :
 - Handicap moteur
 - Handicap sensoriel (auditif et visuel)
 - Handicap mental et psychique
 - Autisme et TED
- Évolution de la réglementation

Jour 2 – Accompagnement administratif et information du public (7h)

Panorama des aides et dispositifs existants :

- **MaPrimeAdapt'** (aides aux travaux d'adaptation)
- **Fonds territorial d'accessibilité (FTA)**
- **Anah** et autres aides pour particuliers/professionnels
- Caisses de retraites et autres subventions

Aides spécifiques emploi & insertion

- **AGEFIPH** (secteur privé) et **FIPHFP** (secteur public)
 - Financement d'aménagements de poste
 - Aide à la création d'entreprise, équipements adaptés, accompagnements pour salariés handicapés.

Aides médico-sociales et de vie quotidienne

- **APA** (Allocation Personnalisée d'Autonomie)
- **ANAH** via **MaPrimeAdapt'** (Aide au maintien à domicile)

Accompagnement des particuliers :

- Démarches administratives pour l'adaptation du logement
- Aides financières et dispositifs d'accompagnement

Accompagnement des ERP & professionnels :

- Démarches auprès des mairies et administrations locales
- Obligations réglementaires d'accessibilité
- Préparation aux contrôles et sanctions

Conseil & médiation :

- Comment informer et orienter le grand public
- Communication claire et vulgarisée des démarches
- Relations avec les administrations et collectivités

Études de cas & mises en situation pratiques :

- Simulation d'accompagnement auprès d'un particulier
- Simulation d'accompagnement d'un ERP/professionnel
- Jeux de rôle (information à un usager, explication d'une démarche à un commerçant)
- QCM et échanges

🎓 **Résultats attendu :**

À l'issue des 2 jours, les participants seront capables de :

- Assurer un accueil adapté et bienveillant pour tous types de handicap
- Informer efficacement les usagers et ERP sur leurs droits et obligations
- Guider dans les démarches administratives (MaPrimeAdapt', FTA, Anah, etc.)
- Contribuer activement à la diffusion d'une culture inclusive dans leur structure